

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

12. Evolution de postes

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'activité des services et les mouvements d'agents lors de départs et de départs en retraite notamment induisent des évolutions de poste. Il est donc proposé les créations de poste suivantes qui verront les différents emplois disposant de grades ou de quotités de temps de travail plus en adéquation avec l'activité de service public être proposés à la suppression après avis du comité social territorial.

Ainsi, les créations d'emplois suivantes sont proposées :

- Un agent exerçant des fonctions d'ATSEM sur la commune déléguée de Vaudry est titulaire du grade d'adjoint technique à 32H52. Cette quotité de temps de travail est proche d'un emploi à temps complet. Il est proposé de valider le passage à temps complet de cet agent.
- Un agent d'entretien exerçant sur l'ancien SIVOS Vaudry-Roullours titulaire d'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur une quotité de temps de travail de 21H19 est parti en retraite le 31 décembre dernier. Pour le remplacer, il est proposé de créer un emploi sur le grade adjoint technique à 24 heures. Cette évolution est la conséquence de l'harmonisation des activités « ménage » sur le territoire.
- Un agent de la direction des sports et de la vie locale part en retraite le 28 février 2023. Il s'agit d'un emploi d'assistant de direction qui est en fin de carrière et sur un emploi de catégorie B sur le grade de rédacteur. Pour permettre son remplacement, il est proposé la création d'un emploi sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Les missions seront les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/12 du 6 février 2023 à 20h30



- Assurer l'accueil physique et téléphonique de la direction, et orienter les usagers vers l'interlocuteur compétent,
- Assister le directeur dans la gestion administrative,
- Réaliser le secrétariat de la direction : organisation de réunions, rédaction de courriers, de note de synthèse et de compte-rendu,
- Assurer le suivi des projets et activités de la direction avec notamment le suivi des inscriptions aux activités menées et le suivi des outils de planification et de tableaux de bord,
- Gérer le planning des équipements sportifs en fonction des différentes demandes d'utilisation des clubs et des scolaires,
- Assurer le suivi comptable de la direction ainsi que celui du service jeunesse : rédaction des bons de commande, suivi du service fait, suivi des dépenses et des recettes,
- Traiter les demandes de subventions des associations,
- Participer à l'organisation des manifestations (fête des sports et des associations).

Le tableau des emplois qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal intégrera ces modifications.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la nécessité de créer des emplois,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation » du 13 janvier 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 janvier 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De valider la création des emplois suivants :
 - Un emploi d'adjoint technique à temps complet
 - Un emploi d'adjoint technique à 24 heures,
 - Un emploi ouvert sur les grades d'adjoint administratif à temps complet, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents : 3

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni
Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence
de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par
mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de
Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALO ISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BALLÉ Marie-Noëlle				
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
FOUBERT Françoise				
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
HENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023
Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/12 du 6 février 2023 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/12 du 6 février 2023 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.